

# L'arrêt «Da Costa»

Lorsque le journal *Testemunho* m'a demandé de parler de mes amis portugais, j'ai immédiatement pensé à deux collègues, José et Manuel.

**Un jour** de grève, nous étions devant le foyer Soñacotra. La camionnette de notre entreprise arrive pour chercher les ouvriers, le matin. Il fait encore sombre. Les collègues refusent de monter car ils font grève, à part le chef qui conduit la camionnette. Elle semble vide. J'ouvre la porte pour parler au chef, et que vois-je ? Mon José caché sous la banquette arrière ! Il voulait travailler et avait honte devant ses camarades.

Je pense surtout à Manuel, qui m'a donné une grande leçon de militantisme par l'action tenace qu'il a engagée avec succès.

Manuel était délégué syndical dans une agence d'une très grande entreprise du bâtiment. Ses camarades lui ont fait des réclamations au sujet des fiches de paye : le salaire était mensualisé mais, comme souvent en février les chantiers sont en chômage-intempéries, le seul mois de l'année où ils auraient pu rattraper les heures déduites des autres mois disparaissait.

Moi-même et beaucoup d'autres l'avions remarqué depuis des années mais, comme c'était marqué dans la convention collective, nous pensions ne pouvoir rien y changer.

## Réparer une injustice

Manuel ne s'est pas contenté de cette réponse. Il a vu l'injustice et a décidé d'aller plus loin pour la réparer. Il a donc confié l'affaire à un avocat, lui-même peu convaincu du résultat. Il a quand même fait son

possible pour trouver des arguments juridiques.

L'affaire est passée devant le conseil des prud'hommes qui a donné tort à

*Cette décision de justice profite aujourd'hui à des centaines de milliers d'ouvriers du bâtiment*

Manuel. Celui-ci ne s'est pas découragé et a porté l'affaire jusqu'à Paris, devant la Cour de cassation. Quatre ans plus tard, la cour a rendu son arrêt, enfin. Elle donnait raison à Manuel et condamnait l'employeur !

Manuel est venu m'annoncer la nouvelle quelques jours avant de prendre sa retraite au Portugal.

Cette décision de justice n'a pas seulement profité à Manuel et à ses collègues de travail. Elle s'est appliquée à tous les ouvriers du bâtiment et des travaux publics de France. C'est ainsi que depuis ce temps des centaines de milliers d'ouvriers bénéficient de l'action

courageuse et persévérante menée par un militant portugais de ce petit coin d'Alsace contre une grosse entreprise multinationale. Dans les annales de la justice française, ce jugement est appelé " l'arrêt Da Costa ".

Merci Manuel ! Tu es l'un de ces témoins qui réalisent la promesse de Jésus-Christ : " *En ce monde, vous êtes dans la détresse, mais soyez pleins d'assurance, j'ai vaincu le monde* " (Jean 16,33).

**Bernard Glath**  
prêtre-ouvrier,  
aumônier d'équipe ACO à  
Strasbourg-Bischoffheim

## Excuses

*Certains des articles qui avaient été commandés n'ont pu être publiés dans ce numéro, faute d'espace.*

*Nous nous en excusons vivement auprès des auteurs, avec la promesse de les publier très prochainement.*

*En comptant sur votre aimable compréhension.*

*F. Neto, rédacteur en chef*